

La ministre de l'Éducation nationale

attribue le label Éduform

sur proposition de la commission nationale de labellisation Éduform

Raison sociale de l'organisme : **GIP FIPAN**

Adresse du siège : **Rectorat de Nice, 53 avenue Cap de Croix – 06181 NICE**

Siren n°: **180619199** Numéro de déclaration d'activité : **93060554106** Certificat n : **04-12-20QA11**

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour **les catégories d'actions suivantes:**

- _Actions de formation (L.6313-1 1°),**
- _Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (L.6313-1 3°),**
- _Actions de formation par apprentissage (L.6313-1 4°).**

Le label attribué pour une durée de 3 ans concerne les catégories d'actions susmentionnées et les sites figurant en annexe, publié au Bulletin officiel n° 30 du 25/07/2024, en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.

Cette attribution donne également lieu à la délivrance de la certification Qualiopi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾ et de la conformité du GIP FIPAN avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.

1 - Réglementation du ministère de l'éducation nationale:

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « Éduform » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « Éduform » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « Éduform » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « Éduform » (MENE1932128A) - Éduform»

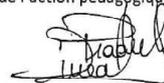
2 - Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs. - Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation.

Le certificat du GIP FIPAN, délivré le 15/12/2024, est valable jusqu'au 14/12/2027.

Fait à Paris, le 07/10/2024

Pour la ministre et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe à la directrice générale



Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Annexe au certificat

Lieux du périmètre de labellisation

- CFA Académique, 12 bd René Cassin – 06200 NICE
- Campus Saint Jean d'Angely, 5 rue du 22ème BCA – 06300 NICE
- Collège Les Vallergues, 71 av. Jean de Lattre de Tassigny – 06400 CANNES
- Lycée Leonard De Vinci, 214 rue Jean Joannon – 06600 ANTIBES
- Lycée Jacques Dolle, 120 chem. de Saint-Claude – 06660 ANTIBES
- Lycée Raynouard, Av. des Martyrs de la Résistance – 83170 BRIGNOLES
- Lycée Jules Ferry, 82 bd de la république – 06414 CANNES
- Lycée Jean Rostand, 321 av. du Fourmas – 83300 DRAGUIGNAN
- Lycée Albert Camus, 560 rue Henri Giraud – 83600 FREJUS
- Lycée Golf Hôtel, Hyères all Georges Dussauge – 83400 HYERES
- Lycée Paul Langevin, Bd de l'Europe – 83500 LA SEYNE SUR MER
- Lycée Paul Valéry, 1 av. Saint-Jacques – 06500 MENTON
- Lycée Massena, 2 av. Félix Faure – 06000 NICE
- Lycée Bonaparte, Av. Winston Churchill – 83000 TOULON
- Lycée Cisson, 272 rue André Chenier – 83100 TOULON

